Chronologie du dépistage de la population NHS

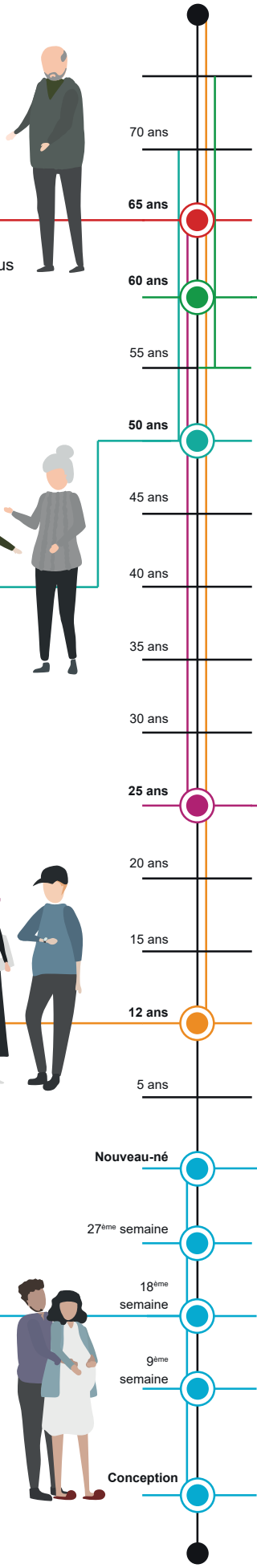

Dépistage de l'anévrisme de l'aorte abdominale (AAA)

Proposé aux **hommes** au cours de **l'année où ils atteignent l'âge de 65 ans**. Les hommes plus âgés peuvent consulter de leur propre initiative.

www.nhs.uk/aaa

Coordonnées locales :

Dépistage du cancer colorectal

Proposé aux **hommes et femmes** âgés **54 de 60 à 74 ans** tous les 2 ans. De 2021 à 2025, le dépistage sera progressivement proposé aux quinquagénaires également. Les personnes âgées de 75 ans ou plus peuvent demander un dépistage en appelant le **0800 7076060**.

www.nhs.uk/bowel

Dépistage du cancer du sein

Systématiquement proposé aux **femmes** âgées de **50 à 71** ans. Les femmes plus âgées peuvent consulter de leur propre initiative.

www.nhs.uk/breast

Coordonnées locales :

Dépistage du cancer du col utérin

Proposé aux **femmes** âgées de **25 à 49 ans** tous les 3 ans, et aux **femmes** âgées **de 50 à 64 ans** tous les 5 ans.

www.nhs.uk/cervical

Dépistage de la rétinopathie diabétique

Proposé chaque année aux **personnes** diabétiques **de 12 ans et plus**.

www.nhs.uk/diabeticeye

Coordonnées locales :

Dépistage néonatal

- **nouveau-né :** audition
- examen physique (pour les problèmes des yeux, du cœur, des hanches et des testicules) dans les **3 jours** suivant la naissance et de nouveau à **6 à 8 semaines** de vie
- **nouveau-né :** goutte de sang (pour 9 maladies rares)

www.nhs.uk/pregnancyscreening

Dépistage pendant la grossesse

- drépanocytose et thalassémie (idéalement dans les **10 premières semaines**)
- maladies infectieuses (VIH, hépatite B et syphilis)
- trisomie 21, trisomie 18 et trisomie 13
- 11 maladies physiques chez le bébé (échographie à **20 semaines**)
- rétinopathie diabétique (pour les femmes atteintes de diabète)

www.nhs.uk/pregnancyscreening

Le dépistage de la population expliqué

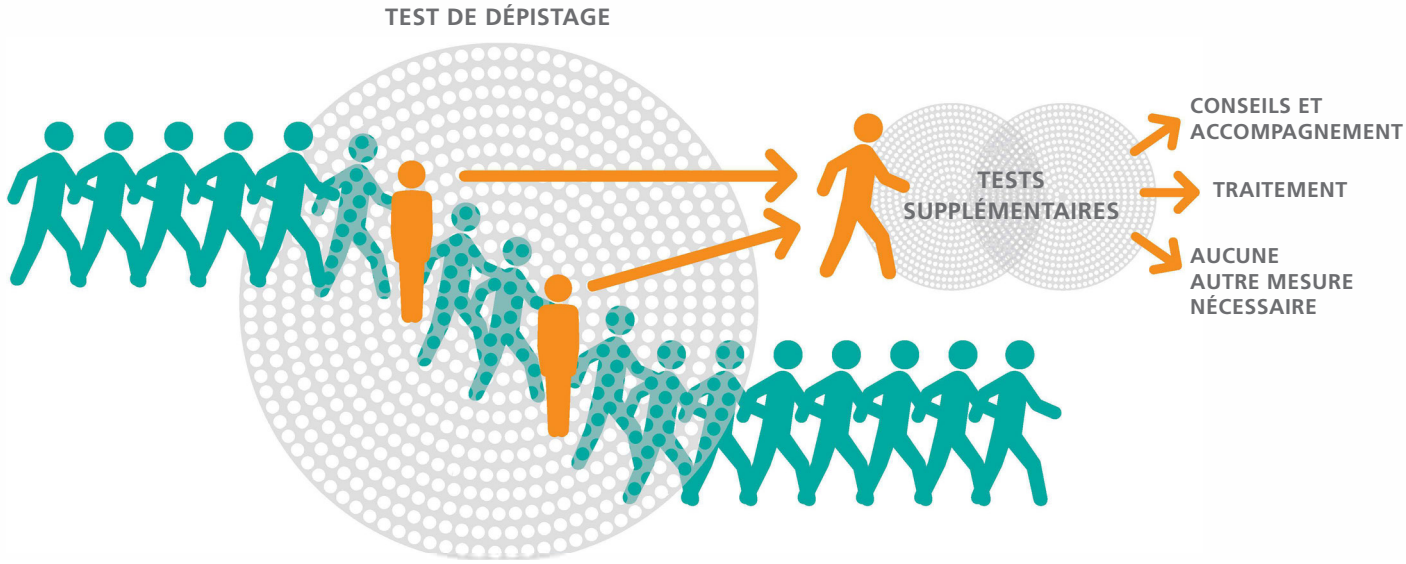

Le dépistage est le processus d'identification des personnes en bonne santé qui peuvent avoir un risque accru de maladie ou d'affection.

Il peut être utile de considérer le dépistage comme un tamis.

Le tamis représente le test de dépistage, et la plupart des gens passent à travers. Cela signifie qu'ils ont peu de chances de contracter la maladie pour laquelle ils ont subi un dépistage.

Les personnes qui restent dans le tamis ont plus de chances d'avoir la maladie. Le prestataire du dépistage peut alors leur proposer des informations, des tests complémentaires ou un traitement, le cas échéant.

Choix personnel

Tout dépistage est à envisager en faisant la part entre les avantages potentiels et les inconvénients potentiels.

Décider de passer ou non un test de dépistage est un choix personnel que vous seul(e) pouvez faire. Vous avez le droit d'accepter ou de refuser le dépistage.

À chaque étape du processus de dépistage, vous pouvez faire vos propres choix concernant les tests supplémentaires, le traitement, les conseils et l'accompagnement.

Chaque invitation à un examen préalable devrait inclure ou orienter vers des renseignements accessibles, approuvés à l'échelle nationale et fondés sur des données probantes pour vous aider à faire votre choix.

Pour plus d'informations sur les programmes de dépistage en Angleterre, rendez-vous sur **www.nhs.uk/screening** ou **www.gov.uk/screening**
Vous pouvez également visionner de courtes animations sur le dépistage à l'adresse **www.gov.uk/guidance/population-screening-explained**

Le Bureau de l'amélioration et des disparités en matière de santé (OHID) gère cette ressource.

Vous pouvez réutiliser ces informations (à l'exception des logos) gratuitement dans n'importe quel format ou support, selon les termes de la Licence ouverte du gouvernement v3.0. Pour consulter cette licence, rendez-vous sur **OGL**. Lorsque nous avons identifié des informations protégées par des droits d'auteur de tiers, vous devrez obtenir l'autorisation des détenteurs des droits d'auteur concernés. Images de la chronologie conçues par rawpixel.com / Freepik. Version : janvier 2023.